

Décembre 2020

N°125

Les nouvelles

d'*Yvoir*
le Cœur de la Wallonie

Joyeux Noël et Bonne Année 2021

Nous vous invitons à décorer les extérieurs de vos maisons afin de rendre les fêtes de fin d'année aussi lumineuses que possible

Editeur resp.: Patrick EVRARD

Sous la loupe **Au côté de chacun** Vie associative **Parole aux élus** La Commune à votre service

BIMESTRIEL d'informations communales



EDITORIAL

Au moment d'écrire cet éditorial, nous sommes toujours face à bien des interrogations. Quand le vaccin contre le Covid sera-t-il disponible ? Sera-t-il efficace ? Jusqu'à quand devons-nous rester confinés ? Une chose cependant semble sûre : les fêtes de fin d'année - ce moment que traditionnellement nous attendons toutes et tous avec impatience - n'auront certainement pas la même allure que de coutume. Nous savons que le virus ne respectera pas la trêve des confiseurs, que du contraire !

Face à ce tableau, nous ne devons cependant pas nous décourager. Depuis la nuit des temps, l'humanité a connu des moments bien plus difficiles encore que ceux que nous subissons en ce moment. L'être humain a toujours pu faire face et surmonter les obstacles. C'est la force de la vie. La crise que nous traversons ne fera pas exception à cette règle.

Comme toujours aussi, nous nous adaptons aux circonstances et nous (re)découvrons des façons de vivre différentes, de faire ses courses autrement, nous expérimentons d'autres méthodes de travail (avec leurs bons et moins bons côtés), ... La Commune - son administration, ses écoles, son atelier - ne fait pas exception à la règle. La société qui, depuis plusieurs années, produit votre bulletin communal, ne pouvait pas assurer la publication de ce numéro de décembre. Il s'agit d'une situation temporaire à laquelle nous avons fait face en vous proposant ce numéro « collector », sans publicité et avec une mise en page renouvelée !

Nous en avons profité aussi pour nous adapter avec des articles plus courts qui renvoient vers notre site internet pour une découverte plus complète de certaines thématiques. N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez ! (secretariat@yvoir.be)

Je vous en souhaite en tout cas une agréable lecture et, au nom du Collège, du Conseil communal et de tous les agents communaux, je vous souhaite, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui vous sont chers, des fêtes lumineuses et chaleureuses et, surtout, une année 2021 où nous pourrons à nouveau toutes et tous nous retrouver sans crainte et sans risque !

Patrick EVRARD

INITIATIVES SOLIDAIRES

**VOUS ÊTES:
ISOLÉS EN DIFFICULTÉ ?**

**BÉNÉVOLES,
PRÊTS À RENDRE SERVICE ?**

CONTACTEZ NOUS !

PAR MAIL : SOLIDARITE@YVOIR.BE

PAR TÉL : 082/214 930

EN SEMAINE DE 9H00 À 11H30

UNE INITIATIVE DE LA COMMUNE ET DU CPAS D'YVOIR

Yvoir
Le Cœur de la Wallonie

Au Conseil communal

Rappelons que les résumés donnés ci-après n'ont aucune valeur légale ; seuls les PV publiés de manière régulière sur le site web de la Commune ont un caractère officiel.

Séance du 28 septembre 2020

Le Conseil a approuvé les plans de pilotage des écoles de Dorinne, Durnal et Purnode. Il s'agit de la feuille de route pour les années à venir, rédigée par l'équipe éducative de chacune de ces implantations scolaires.

La Maison des Jeunes d'Yvoir a également présenté au Conseil son rapport financier et de gestion relatif à l'année 2019. A l'issue d'un processus initié en 2017, le Conseil a approuvé la révision du Plan communal de Mobilité. Ici encore, il s'agit d'une feuille de route, élaborée après consultation de la population, des commissions consultatives ad hoc et de la Commission de la mobilité instituée au sein du Conseil. Ce document définit les balises à respecter dans le futur lors de tout projet en matière de mobilité. Le document complet peut être téléchargé sur le site de la Commune <https://www.yvoir.be/fr/actualites/pcm-yvoir-final-apres-ep-def.pdf>. Lors de cette même séance, le Conseil a approuvé plusieurs cahiers des charges de marchés publics :

- Étude pour la réalisation de terrains couverts de tennis à Godinne
- Réalisation d'une aire multi-sports à Durnal
- Baux à ferme pour des terrains agricoles situés à Mont.



Enfin, le Conseil a aussi approuvé les budgets 2021 de la plupart des fabriques d'église présentes sur la Commune. Les deux dernières fabriques ont vu leur budget approuvé lors du Conseil du 26 octobre 2020.

Séance du 26 octobre 2020

Vu les mesures sanitaires, ce conseil a été organisé en visioconférence. A quelque chose, malheur est bon... L'intégralité du Conseil a été enregistrée et peut être vue (et revue) sur le site internet de la Commune :

<https://www.yvoir.be/fr/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances>.



Rappelons aussi que les procès-verbaux du Conseil sont disponibles sur le site internet communal et qu'ils peuvent aussi être consultés par la population au bureau de la Direction générale (prendre rendez-vous au 082/61.03.10).

Environnement

Les conteneurs sont interdits sur le domaine public !

Nous constatons de plus en plus la présence de conteneurs sur le domaine public en dehors des plages horaires autorisées. C'est interdit et passible de solides amendes !

En effet, le Règlement général de police (RGP) en vigueur interdit le stockage, le dépôt ou l'abandon de sacs, récipients ou conteneurs d'immondices sur le domaine public, et même sur un espace privé visible du domaine public, en dehors des lieux et heures prévus pour leur enlèvement. Ils doivent être déposés la veille de la collecte après 18.00 heures ou le jour même de la collecte, avant le passage du camion. En d'autres termes, aucun conteneur ne peut se trouver sur le domaine public, ou à la vue des passants, à partir du lendemain du jour de la collecte (le jour même après le ramassage est toléré) jusqu'à la veille de la collecte suivante à 18h.

L'article 212 du RGP précise : sont punissables d'une amende de 50,00 € au moins et de 1.000,00 € au plus, ceux qui font un usage des poubelles, conteneurs ou récipients placés sur la voirie communale qui n'est pas conforme à l'usage auquel ils sont normalement destinés ou à l'usage fixé réglementairement (paragraphe précédent). Des contrôles sont prévus, à bon entendre ! Il en va de la sécurité des piétons sur les trottoirs, merci pour eux. Notez enfin que les conteneurs jaunes ne sont pas identifiables. En cas de vol, il y a peu de chance de les retrouver...



Plantation du Verger partagé d'Yvoir le 28 novembre 2020 dans le cadre du PCDN

Dès 2021, c'est zéro plastique dans les déchets organiques !

Nos déchets organiques (restes de repas, épluchures, petits déchets de jardin, essuie-tout, papiers et cartons souillés par de la nourriture...) sont biométhanisés et transformés en compost, utilisé en agriculture pour enrichir la terre qui nous nourrit. BEP-Environnement souhaite que ce compost soit le plus pur possible pour préserver nos sols. Le personnel de l'unité de biométhanisation de Tenneville (où sont traités vos déchets organiques) travaille quotidiennement à améliorer cette qualité en adaptant les techniques de broyage et de tamisage et en surveillant les paramètres du compost (température, humidité...). Le compost produit à partir de nos déchets est alors analysé afin de vérifier s'il peut enrichir les champs et terres en Wallonie. Mais pour arriver à un compost exempt de plastique, la seule solution 100% efficace reste un bon tri à la source, c'est-à-dire chez vous !



La principale conséquence du « Zéro plastique », c'est l'interdiction de collecter les langes dans les déchets organiques. C'est un grand changement, mais heureusement il y a des alternatives !



Plus d'infos sur notre site internet : <https://www.yvoir.be/fr/actualites/en-2021-cest-zero-plastique-dans-les-dechets-organiques/>

De plus, il sera proposé au Conseil communal se réunissant en décembre 2020 l'attribution d'une prime communale pour les enfants de moins de 3 ans.

« Ici commence la mer ! »...

Bientôt vous apercevrez des messages de sensibilisation aux abords de certains avaloirs...



En mai 2020, la Commune d'Yvoir a souhaité adhérer à une grande campagne de sensibilisation de préservation du cycle de l'eau. En partenariat avec le Contrat de Rivière Haute-Meuse et la SPGE, nous avons commandé une quinzaine de macarons que vous découvrirez prochainement aux abords de certains avaloirs dans la commune.

L'objectif de ces macarons est clair ! Protéger les mers et océans dans la continuité du cycle de l'eau. Il s'agit de lutter contre l'incivisme tout au long du trajet parcouru par les eaux usées domestiques jusqu'à la mer. Nous souhaitons ainsi rappeler qu'il est essentiel d'adapter les gestes posés au quotidien afin de minimiser l'impact des pollutions constatées trop souvent via le réseau d'évacuation, ou directement via les cours d'eau. Le placement sera réalisé par l'atelier communal fin de cette année.

Plus d'informations au service environnement : **082/610 373** ou environnement@yvoir.be.

Suspension de la reprise des canettes

Compte tenu de la situation sanitaire, les canettes récoltées dans le cadre du projet "Prime retour" ne sont actuellement plus reprises à l'accueil de l'Hôtel de ville. Nous vous informerons de la reprise de ce service. Merci pour votre compréhension.

Service Environnement : **082/60.03.73** ou **environnement@yvoir.be**

Urbanisme

Habitat léger

Code du Logement et réglementation urbanistique

Depuis quelques années, on relève l'émergence d'un nouveau type d'habitation dénommé « habitat léger ».

Il peut recouvrir différentes formes – yourtes, cabanes, chalets, tiny houses, roulottes, etc. – mais se caractérise toujours, en comparaison au logement traditionnel, par sa faible emprise au sol, son poids léger, son aspect réversible ou encore la possibilité de le déplacer.



Depuis le 1er septembre 2019, le Code wallon du Logement reconnaît la notion d'habitat léger et le définit comme un mode d'habitat correspondant à au moins 3 des critères suivants :

- une faible emprise au sol, un volume et un poids réduits
- la possibilité d'être démonté et/ou déplacé
- l'absence de fondations et d'étage(s)
- l'absence de raccordement aux impétrants
- l'autoconstruction

Il est à noter que la reconnaissance de ce type d'habitation n'a pas d'implication directe sur la réglementation urbanistique (CoDT). Cette dernière, et spécialement le respect du plan de secteur et l'obligation de l'obtention d'un permis d'urbanisme préalable, reste pleinement d'application. Il en va de même pour d'autres obligations réglementaires, comme celles découlant du décret relatif à la performance énergétique (PEB), lorsque l'habitat concerné fait plus de 50 m². En résumé, **si vous envisagez l'installation d'un habitat léger**, prenez toujours contact au préalable avec le service Urbanisme de la Commune au **082/61.03.27**.

Sécurité informatique

Fraude et escroqueries sur internet

Avec les mesures de confinement, le commerce en ligne se porte bien. Malheureusement, les escrocs qui sévissent en ligne aussi ! La Zone de police Haute-Meuse constate une forte croissance des fraudes sur internet avec des préjudices souvent très élevés et des victimes très affectées. Les modus operandi que nous rencontrons le plus souvent sont :

- les faux acheteurs sur les sites de vente de seconde main qui font ouvrir des soi-disant comptes de livraison
- les contacts téléphoniques, mails ou sms vous signalant un problème de sécurité et vous demandant des renseignements personnels.



Dans tous les cas, nous vous rappelons que jamais vous ne devez donner votre digipass bancaire pour des opérations que vous n'avez pas demandées. Les codes délivrés par le boîtier sont des codes secrets que vous ne devez jamais communiquer. Si vous avez un doute, attendez et parlez-en à des personnes de confiance avant toute opération. Allez consulter le site **<http://www.safeonweb.be>** pour connaître les situations à risque signalées.



CP A. JACOBS, Directeur proximité ZP 5312 – Haute-Meuse.



Bibliothèque

La projection du film "L'attente", une belle réussite avec des perspectives à venir

Le 8 octobre dernier, la bibliothèque, en collaboration avec le Centre Croix-Rouge "Pierre-Bleue", projetait le film "L'attente", dans la grange de la Vieille Ferme. Les réalisatrices du film, des résidentes du centre, sont venues à la rencontre des citoyens et des politiques, afin de s'exprimer sur leurs réalités, leur vie au centre et sur la procédure d'attente en tant que demandeuses d'asile. Les échanges qui ont suivi la projection étaient remplis de bienveillance et de solidarité.



De belles perspectives semblent se dessiner au niveau de la sécurité et de la mobilité autour du Centre "Pierre-Bleue". Si vous souhaitez vous **investir** dans des démarches citoyennes pour créer du lien avec les demandeur-se-s d'asile de la Commune d'Yvoir, prenez contact avec le Collectif Citoyens, auprès d'Anne-Sophie WEGRIA (remplaçante de Sylvie Haumont) au **0474/77.92.44** ou par mail à **sylvie.haumont@yvoir.be**

Ouverture de la bibliothèque - ludothèque

Votre Ludo-Bibliothèque est ouverte !

Parce que les livres sont indispensables à notre quotidien, la bibliothèque communale est ouverte selon l'horaire habituel. Elle met tout en oeuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions sanitaires. Vous pouvez même commander vos livres par téléphone au **082/64.71.13** ou par mail à **bibliothequecommunaleyvoir@gmail.com**

Afin de rendre la fin de l'année plus douce, la bibliothèque sera également ouverte la première semaine des vacances d'hiver, aux heures habituelles. Elle sera fermée à partir du 25 décembre et réouvrira ses portes dès le 5 janvier 2021.

La bibliothèque fait son inventaire

Du 18 au 30 janvier 2021, la bibliothèque fera son inventaire et sera donc fermée. Nous vous invitons à venir chercher votre réserve de livres et de jeux juste avant.

Retrouvez la
ludo-bibliothèque sur les
réseaux sociaux !



Les nouvelles d' 

Mobilité

Mobilité active à Yvoir, des réalisations dès 2021

Piétons et cyclistes, afin d'améliorer vos déplacements au quotidien ou dans les loisirs, ou pour favoriser l'activité touristique locale, la Commune s'investit dans la mise en œuvre son **Plan communal de mobilité**, approuvé par le Conseil communal le 26 octobre 2020.

Pour les piétons, la Commune prévoit la réhabilitation de la rue d'en Haut à Dorinne avec l'aménagement de trottoirs. Des sentiers seront également réalisés :

- 1) depuis la rue Pays de Liège, entre le Cercle Albert et la nouvelle plaine multisports ;
- 2) depuis le quartier du Quesval vers le village de Spontin.

Pour les cyclistes et les piétons, un appel à projet prévoit des aménagements de sécurité dans différents villages :

- 1) les coeurs de village d'Yvoir et Evrehailles seront mis en zone 30 ;
- 2) à Durnal, depuis l'école jusqu'au terrain de balle pelote, la rue sera sécurisée avec des marquages au sol pour garer les voitures ;
- 3) à Spontin, la rue du Ry-d'Août sera en zone 30 avec des aménagements de chicane et bande piétonne.

La Commune prévoit également le réaménagement du trottoir rue du Pont à Godinne en espace partagé- de type ravel- pour piétons-cyclistes, avec passage pour piétons à hauteur de la plaine des sports, ainsi qu'un autre passage pour piétons et cyclistes à hauteur de l'école communale.



Plus que des espoirs, des promesses de la Région wallonne dont nous espérons la concrétisation en 2021 :

- finalisation d'un raccordement sécurisé pour les piétons-cyclistes Godinne - Yvoir
- réalisation d'un parcours sécurisé pour les cyclistes Houx - Yvoir sur une des bandes de circulation.

De nombreux acteurs communaux comme le conseiller en mobilité, le service urbanisme, les services techniques aident le Collège communal à concrétiser ces projets. Qu'ils en soient remerciés.

Plus d'infos: <https://www.yvoir.be/fr/actualites/mobilite-active-a-yvoir>



SUL : attention aux vélos prioritaires !

La Commune attire l'attention des automobilistes passant, à Yvoir, par le carrefour Place du Monument / rue d'Evrehailles / rue du Rauysse : les vélos sortant de la rue du Rauysse à Yvoir, rue à sens unique limité, sont prioritaires.

Vous êtes en effet nombreux à circuler depuis le centre d'Yvoir vers Evrehailles (et les villages de notre plateau condruzien), sans toujours prêter attention au fait qu'un vélo peut déboucher à tout instant de la rue du Rauysse et qu'il est prioritaire sur les véhicules venant du centre (priorité de droite). Aussi, le SUL - sens unique limité = vélos en sens contraire autorisés - existant à la rue du Rauysse a fait l'objet d'une réflexion et d'une mise à jour de la signalisation routière et d'aménagements, par la Région (dans la rue du Rauysse, la rue d'Evrehailles, l'Av. Doyen Woine et la rue de la Gare, voiries régionales) et la Commune (Place du Monument).

Le CPAS d'Yvoir a modifié les horaires de ses permanences



Le service social général est disponible sans rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h30. En dehors de ces permanences, les personnes qui ont déjà un dossier ouvert peuvent être reçues sur rendez-vous. L'horaire des permanences est à retrouver sur notre site internet : yvoir.be

Horaires des permanences

Service social général :

- RIS, aides sociales
- Fonds social de l'eau
- Fonds énergie
- Fonds socio-culturel
- Aide administrative

lundi
mercredi
vendredi

de 09h00 à 11h30



Médiation de dettes *mardi* de 13h30 à 15h00

Réinsertion professionnelle *lundi, jeudi* de 09h00 à 11h30

Allocations de chauffage *jeudi* de 13h00 à 15h00

Aide aux personnes handicapées *mardi* de 13h00 à 15h00

Lance-toi dans un Service citoyen !

Tu as entre 18 et 25 ans, tu veux te rendre utile, vivre une expérience enrichissante et tu es disponible durant 6 mois ? Le Service Citoyen te propose de t'engager durant six mois à temps plein (28h/sem) pour accomplir des projets solidaires (environnement, aide aux personnes, accès à la culture ou à l'éducation, sport, médias, etc.), suivre diverses formations en groupe (premiers soins, éco-consommation, com, interculturalité...) et participer à des chantiers collectifs avec d'autres jeunes.

Tes frais de transports sont remboursés, tu reçois une indemnité journalière et tu es couvert par une assurance. Toutes les informations concernant le Service Citoyen sont disponibles sur le site internet <https://www.yvoir.be/fr/actualites/18-25-lance-toi-dans-un-service-citoyen>



Covid et commerces locaux

Durant ce deuxième confinement, la Commune souhaite mettre en avant les commerces qui restent ouverts d'une manière ou d'une autre, d'autant que certains commerçants n'ont pas de site ou de page sur Internet. N'allez pas chercher ailleurs ce que vous avez tout près de chez vous.

Les commerçants souhaitant être renseignés sur cette liste "Covid & commerces locaux" sont priés d'envoyer leurs coordonnées à accueil@yvoir.be.

La liste des commerces accessibles est mise à jour régulièrement et se trouve via : <https://www.yvoir.be/fr/actualites/covid-et-commerces-locaux>



Le retour des initiatives solidaires

Par ailleurs, suite à cette deuxième vague et les besoins qu'elle provoque, les initiatives solidaires reprennent du service. N'hésitez pas à nous contacter si vous éprouvez une difficulté, à nous signaler les cas de personnes vulnérables ou fragilisées qui semblent abandonnées à leur sort, ou à nous faire part de vos disponibilités, de vos idées et suggestions pour **aider celles et ceux qui en ont le plus besoin** :

par mail à solidarite@yvoir.be, par téléphone au **082/21.49.30** du lundi au vendredi de 9h à 11h30. Plus d'infos sur les initiatives solidaires : <https://www.yvoir.be/fr/solidarite/solidarite>



Appel urgent des Colis du Cœur

La crise sanitaire sans précédent que nous connaissons actuellement frappe de plein fouet les familles bénéficiaires des Colis du Cœur qui reçoivent de plus en plus de demandes. Par ailleurs, les nouvelles mesures édictées par le fédéral contraignent les Colis du Cœur à annuler leur traditionnelle opération caddie organisée chaque année, début décembre, dans les magasins d'alimentation d'Yvoir et d'Anhée. Ceci a pour conséquence un déficit important en approvisionnement de vivres qui avaient permis, les années précédentes, d'étoffer des colis alimentaires destinés à une trentaine de familles précarisées, durant plusieurs mois.

Comment les Colis du Cœur vont-ils faire face aux besoins urgents de ces familles, qui fondent beaucoup d'espoir sur l'aide apportée par cette association caritative ? Les Colis du Cœur comptent sur chacun d'entre nous, habitants d'Yvoir ou d'Anhée, pour leur donner un coup de pouce financier, si modeste soit-il. Ce don leur servira, quoiqu'il advienne, à procéder à des achats de denrées alimentaires, redistribuées aussitôt à ceux qui en ont vraiment besoin.

Pour un versement direct aux Colis du Cœur au BE09 0682 4739 1857 (sans attestation fiscale). Pour un versement avec attestation fiscale (minimum de 40 € avec 60 % de déduction fiscale pour le donateur) à l'attention de la Saint Vincent de Paul de Bruxelles : BE02 3100 3593 3940 (en communication: pour SVP 60 Les Colis du Cœur Yvoir Anhée). <http://lescolisducoeur.e-monsite.com/>



Pour les jeunes

Une commune solidaire envers les étudiants

Afin d'apporter une aide aux familles, la Commune d'Yvoir met à disposition des locaux accessibles pour les étudiants du supérieur qui doivent suivre leurs cours en ligne ou qui souhaitent étudier au calme et bénéficier d'une bonne connexion internet.

Pour l'instant, les espaces disponibles sont :

- l'espace numérique d'Yvoir - Rue du Maka, 4 (Yvoir)
- l'espace numérique de la bibliothèque - Rue du Prieuré, 1B (Godinne)

Chaque étudiant doit venir avec son propre matériel.

Réservation obligatoire auprès de Marie Demets, par téléphone au **0478/78.11.84** ou par mail à **marie.demets@yvoir.com**



Vous cherchez un stage, un accueil pour vos enfants durant les vacances d'hiver ?

Que diriez-vous d'un stage « Plaisir divers » ?

Le village des Enfants du CHU-UCL site Godinne vous propose des stages durant ces deux semaines de vacances avec de larges horaires (6h30-19h30) et une flexibilité d'accueil. Avec des activités variées et adaptées à tous les âges, les éducateurs du Village des enfants accueilleront vos enfants du lundi au jeudi.

Les inscriptions sont ouvertes du 16 novembre au 11 décembre à midi. Contactez **Zoé CLAREMBEAU** au **081/42.28.40** ou **Véronique JACQUES** **081/42.28.37**. Le programme est à découvrir sur **<https://www.yvoir.be/fr/ma-commune/services-communaux/accueil-temps-libre/le-village-des-enfants>**



Un accueil toute l'année

Le Village des enfants vous offre également la possibilité d'accueillir vos enfants lors de journées pédagogiques. Plus d'infos : contactez les mêmes numéros repris ci-dessus.

Pour rappel, l'Accueil Temps Libre de la Commune est ouvert le mercredi après-midi afin d'accueillir vos enfants. Pour plus d'infos, contactez **Justine MAURY** au **082/61.03.33** ou par mail à **atl@yvoir.be**. Le trajet en bus est gratuit au départ des écoles de l'entité : **réservation par mail à atl@yvoir.be ou par SMS au 0474/77.92.78**).



Marché de Noël virtuel du Syndicat d'initiative

Cette année 2020 n'est décidément pas une année comme les autres. Les marchés de Noël (et la magie qui va avec) n'étant pas d'actualité, nous avons néanmoins décidé de vous proposer notre traditionnel marché de Noël en mode virtuel, via un groupe Facebook.



Les artisans, exposants se feront un plaisir de vous présenter des idées de cadeaux, à déposer sous le sapin. Rejoignez-nous <https://www.facebook.com/groups/862558434484089>



20/12 - Le Solstice des Godinnois

Au vu de la situation sanitaire, le Marché de Noël et les traditionnelles festivités de fin d'année sont annulés à Godinne. Le GAGM (Groupement Associatif de Godinne-sur-Meuse) ne veut pas laisser le Coronavirus mettre à mal la convivialité typique de Godinne et ses habitants.

Et maintenant, musique ! Le dimanche 20 décembre dès 16h, un char musical égaiera les rues godinnoises. Dans le respect de la distanciation physique, vous serez invités à venir saluer le Père Noël qui nous fait l'amitié de nous rendre visite.

Et la lumière fût ! Illuminons nos foyers à défaut de pouvoir les ouvrir ! Godinnois et Godinnoises, nous vous invitons à rendre notre village plus lumineux en plaçant guirlandes, bougies, lampions en devanture de vos maisons... Prouvons que la convivialité aussi peut être lumineuse et se voir de loin!

A bord de notre char musical, nous embarquerons un photographe. Dès que vous entendrez résonner les mélodies de Noël provenant de notre équipée, présentez-vous devant votre seuil. Nous saisissons l'occasion d'**immortaliser vos sourires** pour l'année à venir et au-delà. Vos photos seront ensuite disponibles sur www.gagm.be.

Plus d'infos : <https://www.facebook.com/gagmasbl>



Des Yvoirien.ne.s toujours en quête d'un nouveau mode de vie

En dépit des circonstances difficiles liées à la propagation du Covid 19, l'initiative citoyenne Y Voir Transition (YVT) poursuit ses activités. Cette crise sanitaire démontre en effet la nécessité de revoir fondamentalement nos modes de consommation en comptant d'abord sur nos capacités locales de production alimentaire. N'hésitez pas à nous rejoindre et à proposer de nouvelles activités citoyennes dans votre village.

Vous pouvez consulter les sites <https://yvoirtransition.be> <https://www.reseautransition.be> et nous rejoindre sur le groupe Facebook Y Voir Transition



Appel à candidatures - Titre de "Passeur de Mémoire"

Le Parlement de Wallonie décernera, pour la quatrième fois, le titre de "Passeur de Mémoire" au mois d'octobre 2021. L'appel à candidatures est ouvert. Un "Passeur de Mémoire" est une personne (physique ou morale) qui a effectué un travail de transmission d'évènements tragiques de notre histoire aux jeunes générations, encourageant au devoir de vigilance et à l'esprit de résistance vis-à-vis des attaques contre nos valeurs démocratiques et citoyennes, contribuant ainsi à la lutte contre le mensonge et l'oubli.

Les dossiers de candidature doivent être introduits pour le 31 janvier 2021. Le règlement et le formulaire sont disponibles au service Accueil ou téléchargeables <https://www.yvoir.be/fr/actualites/annonces/202011passeurmemoire.pdf>





Perdu-Trouvé

Le **drapeau patriotique de Godinne** est introuvable.

Après avoir été porté par différentes personnes à l'occasion des cérémonies communales de ces dernières années, nous en avons perdu la trace. Si quelqu'un sait où il se trouve, merci de bien vouloir **prendre contact avec Etienne Defresne**, échevin des associations patriotiques au 0473/42.22.60.

La sagesse des Anges

Après les galets magiques des Nutons de Spontin et le secret des Sorcières, voici la sagesse des Anges... Dès le début du mois de décembre, Spontin sera une fois de plus le théâtre à ciel ouvert d'une nouvelle activité familiale, ludique et gratuite.

Vous pourrez déambuler dans notre beau village et y apprécier la sagesse des anges, délivrée au travers de tableaux exposés par des habitants. Avis au Spontinois... Un tableau sera offert à la plus belle décoration de Noël !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page Facebook <https://www.facebook.com/Les-Galets-magiques-des-Nutons-de-Spontin-Activit%C3%A9-touristique-d-un-jour-104385217987625>



La gardienne des galets, Danièle Lebeau.



Activités du CCA

Afin de bien respecter les consignes sanitaires en vigueur, toutes les activités du CCA sont actuellement suspendues. Nous reprendrons les excursions, les thés dansants, les cours de gymnastique douce, le repair-café, les cours d'aquarelle ou de Wallon dès que possible, mais sans pouvoir préciser quand. Nous espérons pouvoir vous donner de plus amples précisions à l'occasion du prochain bulletin communal. En attendant ces jours meilleurs, prenez bien soin de vous et profitez des fêtes dans la plus grande prudence. Avec les meilleurs vœux de toute l'équipe du CCA.

Des cougnous pour nos aînés

En cette période où nous devons limiter les contacts, les habituels goûters de Noël ne pourront pas avoir lieu. Dans le même esprit, la distribution de cougnous en « porte à porte » par des bénévoles n'est pas conseillée non plus. Il faut faire preuve d'imagination !

Afin de ne pas priver nos aînés de ce petit cadeau traditionnel, la Commune a décidé d'imprimer des « bons pour un cougnou » qui seront envoyés par la poste à toutes les personnes de 70 ans et plus domiciliées sur le territoire de la commune d'Yvoir. Une fois en possession de votre bon, vous n'avez plus qu'à retirer votre cougnou à la boulangerie de votre choix. Nous vous conseillons néanmoins de réserver (au plus tard la veille) votre cougnou par téléphone afin d'être sûr de ne pas tomber sur une rupture de stock car nous allons envoyer plus de 1100 bons.

Voici les coordonnées des 4 boulangeries où vous pourrez commander et emporter votre cougnou.

Aux Milles Délices (Yvoir) 082/ 61 10 53
Boulangerie Champagne (Yvoir) 082/ 61 27 80
Dechamps et Fille (Spontin) 083/ 69 97 89
Le St-Honoré (Yvoir) 082/ 22 23 86



PAROLES AUX ÉLUS

La pandémie que nous subissons toutes et tous nous a obligés à changer nos habitudes et nos modes de communication. Notre bulletin communal n'échappe pas non plus à cette règle. Depuis bientôt deux ans, vous aviez l'habitude d'y retrouver une page dédiée à la parole de nos élus. Pour ne pas surcharger ce nouveau format de bulletin tout en gardant cet espace de débat démocratique auquel nous tenons tous, nous vous proposons en alternative de visiter les pages FB de nos trois groupes politiques (dans l'ordre alphabétique) :

- EPY : <https://www.facebook.com/ensemblepouryvoir>
- La Relève : <https://www.facebook.com/larelevedyvoir>
- LB : <https://www.facebook.com/LBYvoir>

Vous y découvrirez plus en détails les positions que nos groupes respectifs défendent ainsi que leurs comptes rendus des conseils communaux.

Enfin, nous profitons de l'occasion pour vous inviter à voir ou à revoir les séances du Conseil communal (du moins les séances des 26 octobre et du 23 novembre) sur le site internet communal : <https://www.yvoir.be/fr/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances>. Si les conditions sanitaires restent identiques, la séance du 19 décembre sera à la fois diffusée en direct sur Facebook et sera disponible ensuite sur le site internet communal.

Pour EPY
Bertrand Custinne



Pour La Relève
Patrick Evrard



Pour LB
Etienne Defresne



Les séances du Conseil
communal



LA COMMUNE À VOTRE SERVICE

Permanences du Collège communal

Vous pouvez rencontrer les membres du Collège en semaine ou le samedi matin à l'Hôtel de Ville, sur rendez-vous uniquement. Appelez le 082/61.03.10 et précisez le motif de la rencontre.

Coordonnées des membres du Collège

EVARD Patrick 0479 104 425 patrick.evard@yvoir.be
DEFRESNE Etienne 0473 42 22 60 etienne.defresne@yvoir.be
PÂQUET Charles 0475 243 137 charles.paquet@yvoir.be
COLET Marcel 0475 739 894 marcel.colet@yvoir.be
ELOIN-GOETGHEBUER Chantal 0496 215 701 chantal.eloin-goetghebuer@yvoir.be
BADOR Christine (Prés. CPAS) 0477 134 488 christine.bador@yvoir.be

Horaires des services administratifs

En raison de l'évolution de la crise sanitaire sur notre territoire, la Commune a réorganisé les services de l'Hôtel de Ville, jusqu'à nouvel ordre.

- Les bureaux Population/état civil sont uniquement ouverts de 8h à 12h du lundi au vendredi. Les permanences du jeudi et du samedi sont suspendues. Un rendez-vous est possible en dehors de ces heures.
 - Le service Accueil/Tourisme (et le Syndicat d'Initiative) est rouvert le samedi de 9 à 12h, excepté congés légaux (26/12, 2/01 e.a.).
 - Les autres services ne sont accessibles que sur rendez-vous.
- N'oubliez pas l'E-Guichet, pour vos démarches en ligne 24h/24, 7j/7.

Rédaction du bulletin communal bimestriel

Infos : Marc LEBRUN 082/61.03.15 -
commune@yvoir.be

Prochaine parution : semaine du 1er février 2021
(articles à remettre pour le jeudi 7 janvier)

Permanence du Guichet Énergie sur RDV

La permanence du Guichet Énergie Wallonie se tient chaque 2e mercredi du mois, de 9h00 à 12h00, à la salle des mariages de l'hôtel de ville, mais uniquement sur rendez-vous auprès de VIGNISSE Christelle : tel. 0474/ 11.86.40 - christelle.vignisse.ext@spw.wallonie.be. Une seule personne + port du masque obligatoire (gel hydroalcoolique à disposition).

Panne d'éclairage public à signaler ?

Contactez le 082/610.300 ou christophe.staf@yvoir.be

Permanence Pensions

La permanence du service Pensions du Ministère des Finances est toujours suspendue actuellement. Pour toute info : 1765 ou consultez mypension.be.

Rue de l'Hôtel de Ville, n°1 à 5530 YVOIR www.yvoir.be
Tél. : 082/610.310 - Fax : 082/610.311 - commune@yvoir.be